

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Culture
Direction générale des patrimoines
Service des musées de France

05 FFV. 2019

Décision du
portant désignation des membres du CHSCT spécial Musées

Le chef de service, adjoint au directeur général des patrimoines, chargé du service des musées de France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 modifié instituant les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère chargé de la culture ;

Vu la décision du 24 décembre 2018 fixant la composition du CHSCT spécial Musées ;

Vu le courrier du secrétaire général de SUD Culture solidaires en date du 28 décembre 2019 ;

Vu le courrier du secrétaire général de la CGT-Culture en date du 23 janvier 2019,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres représentant l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial Musées, à compter de la date de la présente décision :

- le directeur chargé des musées ou son représentant ;
- le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont nommés membres titulaires représentant le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial Musées, à compter de la date de la présente décision :

Au titre de SUD Culture solidaires :

- Madame Nathalie LENORMAND ;
- Monsieur Jean-François PORCHER.

Au titre de la CFDT-Culture :

- Non désigné.

Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Madame Chantal FOREST ;
- Madame Valérie LAZINIÈRE ;
- Monsieur Jérôme LEFAURE ;

– Madame Josiane VEYLET.

Article 3

Sont nommés membres suppléants représentant le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial Musées, à compter de la date de la présente décision :

Au titre de SUD Culture solidaires :

- Madame Warda BALAH CHIKHA ;
- Monsieur Jean-Christian PERRIER.

Au titre de la CFDT-Culture :

- Non désigné.

Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Monsieur Cédric JEGOU ;
- Monsieur Jean-Pierre PINSON ;
- Monsieur Hervé FOATA ;
- Madame Marie-France SANTONI.

Article 4

Le chef de service, adjoint au directeur général des patrimoines, chargé du service des musées de France, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin Officiel* du ministère de la culture.

Fait à Paris, le

05 FEV. 2019


Blandine CHAVANNE
Conservatrice générale du patrimoine
Sous-directrice de la politique des musées